

Zeitschrift:	Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber:	Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band:	14 (1916)
Heft:	11
Artikel:	Des principes des calculus de prix de revient des travaux géométriques et de leur utilisation dans les taxations des mensurations cadastrales : aperçu sur différents commentaires et simplifications de l'instruction fédérale [fin]
Autor:	Werffeli, R.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-184108

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

secrétaire, Martigny-Ville, est confirmé dans ses fonctions pour la nouvelle période.

On liquide ensuite quelques questions administratives et l'on passe à la partie technique et pratique du programme.

Il est décidé que lors des prochaines assemblées, dont la date est arrêtée dès maintenant, il sera présenté, par des membres également désignés, des travaux intéressants sur les questions les plus importantes pour le Valais, en particulier: abornement, taxations, triangulation.

Ces différents sujets seront traités spécialement au point de vue économique.

Après un exposé succinct du délégué aux assemblées de Langental et d'Olten, du travail extrêmement laborieux et intéressant du comité central, sur les taxations, l'assemblée décide de continuer à se faire représenter à ces réunions importantes, tout en émettant le voeu que le lieu de réunion soit choisi quelquefois moins excentriquement pour la fraction sud du territoire suisse, afin de diminuer les frais de délégation et de provoquer de ce fait une représentation plus assidue des cantons dont l'un ou l'autre paraît se désintéresser complètement de ces questions cependant très importantes.

La séance est levée et les membres se séparent avec le sentiment bien net d'avoir accompli de bonne besogne.

Martigny-Ville, le 8 novembre 1916.

Le secrétaire: *Adrien Delacoste, géomètre officiel.*

Des principes des calculs de prix de revient des travaux géométriques et de leur utilisation dans les taxations des mensurations cadastrales.

Aperçu sur différents commentaires et simplifications de l'instruction fédérale.

Par *R. Werffeli, Zurich.*

(Fin.)

9^e Utilisation des principes que nous avons posés en vue des taxations, dans le but de la nécessité de les faire reconnaître et observer.

En résumant, nous constatons que mes propositions tendent absolument à dresser des tables de prix pour des terrains dé-

terminés dans les trois zones d'instruction et pour les différentes échelles, au moyen desquelles on peut facilement établir une taxation.

On prend comme base de détermination du coût d'exécution de chaque territoire, les données déduites du nombre et de l'étendue pris dans certaines parties de mensurations exécutées correctement. L'incertitude résultant du morcellement et du nombre de points-limites ne peut pas être évitée dans les taxations; mais son influence est réduite presque à zéro dans les forfaits, lorsqu'on y introduit un prix par parcelle, combiné rationnellement avec un prix par hectare.

Par la détermination définitive d'un prix par parcelle cadastrée, on annihile presque complètement l'influence préjudiciable de l'incertitude résultant de l'estimation du morcellement.

On peut déterminer la diversité de la densité des bornes de propriété, lorsque le morcellement et la topographie restent les mêmes. Je veux entendre par là que cette diversité n'est jamais bien grande et qu'on peut obtenir une approximation suffisante, en employant les valeurs moyennes données par les tabelles.

Seuls des remaniements parcellaires de grande envergure peuvent jouer un rôle prépondérant dans ces valeurs moyennes et doivent, par conséquent, être considérés pour eux-mêmes.

Si, dans des conditions identiques, les valeurs supposées pour le nombre des bornes et des points de détail variaient énormément contre toute attente, il y aurait lieu de compléter ma proposition d'introduire un prix par hectare et un prix par parcelle, par une proposition accessoire, en ce sens qu'on devrait prévoir également une plus-value pour chaque borne et chaque point de détail supplémentaires. Par nombre des bornes supplémentaires, on comprend la différence entre la totalité des bornes existant réellement après l'abornement et la somme des bornes que l'on pouvait supposer d'après les normes établies. Lorsque cette différence est négative, on peut prévoir éventuellement un rabais au lieu d'une plus-value.

Tels seraient rapidement exposés les principes fondamentaux de ma proposition cherchant à solutionner la question de la taxation.

Toutefois, il ne suffit pas seulement de déduire et d'établir

les valeurs de taxation appropriées, mais il faut encore que les résultats ne puissent être contrôlés et qu'on ait la conviction que nous avons bien à faire avec des prix minimum. Pour atteindre ce but, je considère comme nécessaire de publier sous forme de guide les calculs d'établissement du coût avec leur détail, de manière que tous les géomètres pratiquants et leur personnel puissent les étudier et les comprendre.

A l'occasion de l'étude du problème de la taxation, j'ai proposé au Comité central de la Société suisse des Géomètres de constituer une commission composée de cinq membres environ, chargée d'établir ce guide. Sa première tâche consisterait à établir un avant-projet dont les bases théoriques pour l'établissement des capacités normales de travail seraient contrôlées et éventuellement corrigées par les données pratiques, de telle sorte que, finalement, cet avant-projet pourrait être rendu définitif.

Ces conceptions nous conduisent à

a) l'adoption du système des proportions dans
la détermination du rendement.

Le géomètre doit décomposer le temps qu'il a employé dans chaque travail suivant les éléments de travail, en tenant compte de la topographie, du morcellement et de la densité des constructions. Lorsque ces données relatives au rendement doivent être utilisées pour contrôler les calculs d'établissement du coût, il doit également tenir compte

de la méthode de travail,
de la saison,
de la qualité des employés
et des intempéries.

Les données que le géomètre déduit, ne peuvent donc être que des valeurs moyennes et il est nécessaire de connaître jusqu'à quelle limite il y a lieu de leur faire subir des plus-values.

La tâche du géomètre serait singulièrement facilitée, si on admettait l'établissement du guide proposé.

b) Contrôle de l'avant-projet.

Les bases de l'avant-projet de ce guide devraient être contrôlées au moins une fois par année, de manière à constituer finalement un calcul du coût, dont le mode d'établissement

nous renseignera exactement sur les avantages de la méthode du rendement normal.

c) Acceptation du guide définitif par la corporation des géomètres.

Cette acceptation serait le but suprême de mes propositions. Lorsque la corporation entière des géomètres aura coopéré à cette œuvre en la contrôlant, en la complétant et en la corrigeant, lorsqu'elle aura conscience de connaître et de posséder la méthode de détermination rigoureuse des calculs, elle fera usage avec confiance des valeurs établies et respectera ces prix comme prix minimum des ouvrages de mensuration correspondant aux prescriptions.

Je termine mes considérations en exprimant le vœu qu'elles soient le point de départ d'un mouvement plus étendu en vue de coopérer à la résolution de cette question si importante pour la corporation des géomètres.

Zurich, janvier 1916.

Rud. Werffeli.

**Die Entstehung der topographischen Karte
von Württemberg.**

(Schluss.)

Die Aufzählung dieser verschiedenen Verfahren zur Prüfung der Genauigkeit der Höhenlinien lässt erkennen, dass dieselben jeweilen mit Rücksicht auf die Neigung des Terrains, dessen Konfiguration, Kulturart und Sichtmöglichkeit angepasst wurden; dabei ergab sich denn auch ein Vergleichungsmassstab für die Zweckmässigkeit und Güte des eingeschlagenen Weges selbst.

Es sollte in erster Linie der Einfluss der Terrainneigung auf die Genauigkeit der Kurvenaufnahme festgestellt werden. Zu diesem Zwecke wurde eine Unterscheidung des Geländes in 23 Klassen, mit Neigungsverhältnissen von 0 bis 1,25, entsprechend den Höhenwinkeln von 0° bis $51,3^\circ$ vorgenommen. Das überaus reiche Material in den vorgenommenen Genauigkeitsuntersuchungen gibt ausserdem noch Aufschluss über Bodenbedeckung, Parzellierung, die geologische Formation und die Bodenformen selbst; ebenso ist ausgeschieden worden zwischen festen Punkten und gewöhnlichen Bodenpunkten.